

Gestion Quantitative de la Ressource en Eau sur le périmètre du SAGE Èvre-Thau-St Denis

*Journée d'information et d'échanges pour les
commissaires enquêteurs Pays de la Loire*

Déroulé de la présentation

- ◆ **Présentation du territoire Èvre-Thau-St Denis et du SAGE**

Le territoire, les enjeux du SAGE, les dispositions et les règles relatives à la Gestion quantitative

- ◆ **Historique de la Gestion quantitative sur le territoire**

L'étude VP de 2013, la mise en place de la gestion collective sur la Thau, étude de déconnexion des plans d'eau

- ◆ **Démarche PTGE :**

Emergence de la démarche, étude HMUC

Présentation du territoire et du SAGE

◆ Le SAGE

- Objectif : équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages
- Echelle d'un bassin versant ou groupement de bassins
- Il définit au travers des dispositions du PAGD et de son règlement :
 - Les enjeux, la stratégie et les objectifs de reconquête de la qualité des masses d'eau
 - Les grandes règles de gestion de la ressource en eau
 - Les actions à mettre en œuvre (coûts, calendrier, indicateurs)

Présentation du territoire et du SAGE

◆ Périmètre du SAGE

- 710 km²
- 17 communes (80 000 habitants)

◆ Bassin versant de l'Èvre :

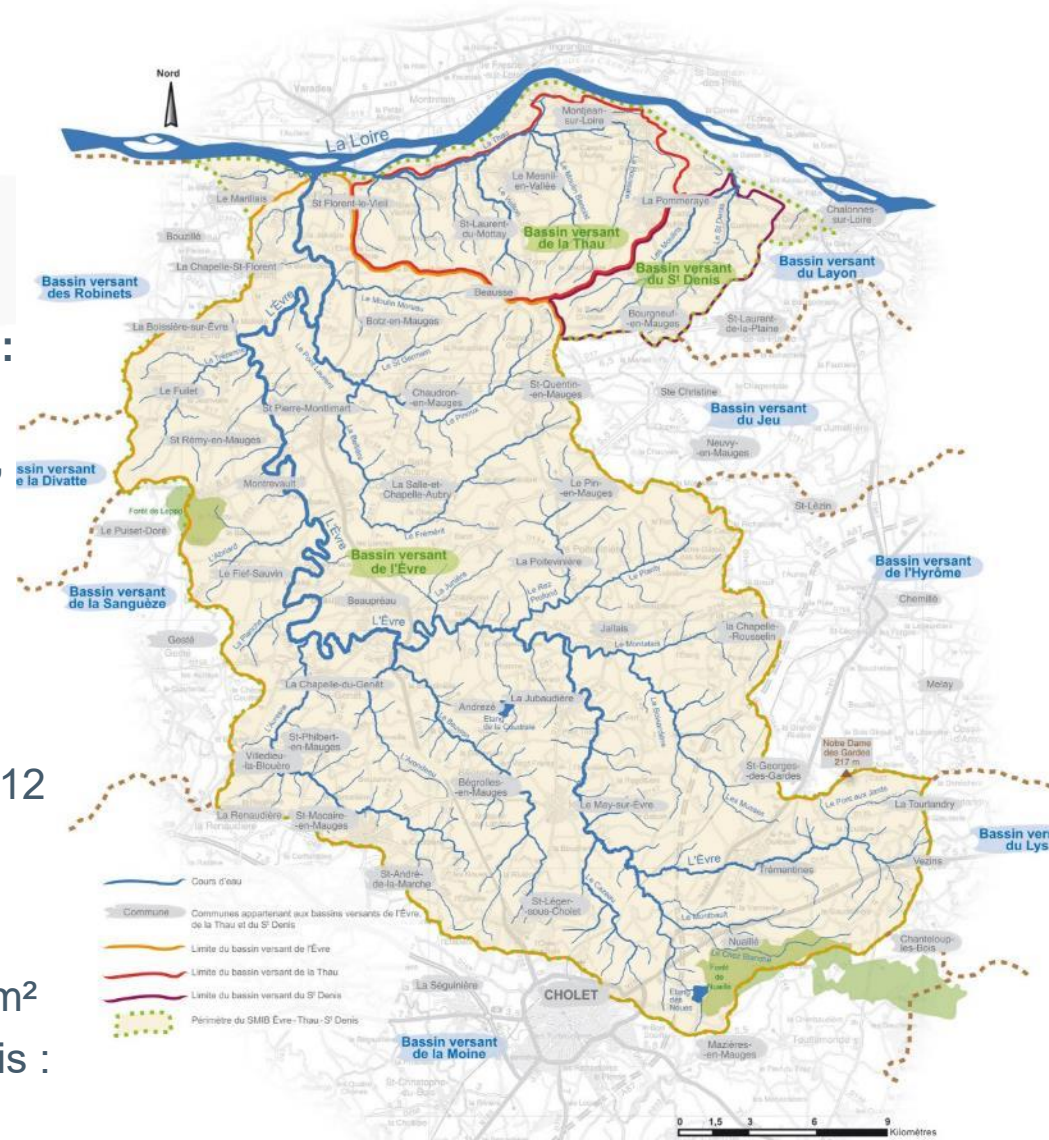
- 573 km²
- Cours d'eau 567 km dont Èvre : 93 km
- 6 affluents principaux : Trézenne, Abriard, Avresne, Beuvron, Pont Laurent, Moulin Moreau

◆ Bassin versant de la Thau :

- 72 km²
- Cours d'eau : 79 km dont Thau : 12 km

◆ Bassin versant du St Denis :

- Surface du bassin versant : 30 km²
- Cours d'eau : 29 km dont St Denis : 9 km



Présentation du territoire et du SAGE

Historique du SAGE Èvre – Thau – St Denis



- ◆ Début de la phase d'élaboration du SAGE en 2009
 - Diagnostic du territoire, identification des enjeux
 - Phase de concertation et d'élaboration des documents du SAGE
- ◆ Approbation du SAGE par arrêté préfectoral le 8 février 2018
 - Marque le début de la phase de mise en œuvre

Présentation du territoire et du SAGE

◆ Les enjeux

- **Restaurer les qualités « physiques » des cours d'eau**
 - Restaurer la continuité écologique
 - Restaurer la diversité des habitats et des écoulements
- **Protection et reconquête des zones humides**
- **Améliorer la gestion de la quantité d'eau**
 - Sécheresses
 - Inondations et ruissellement
- **Améliorer la qualité de l'eau**
 - Pollutions ponctuelles
 - Pollutions diffuses



Présentation du territoire et du SAGE

◆ Les documents du SAGE

- Rapport de présentation
- Rapport environnemental
 - Décrit les incidences probables de la mise en œuvre du SAGE
 - Évalue la compatibilité du SAGE avec les autres schémas, plans et programmes en cours
- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
 - Priorités, enjeux, stratégies, objectifs
 - Grandes orientations et programmes d'actions
- Règlement
 - Règles de gestion et de cadrage des opérations liées à l'eau
 - Priorisation des usages de l'eau



◆ Des dispositions et règles de gestion

- Qui s'imposent **aux collectivités** et à l'administration...
- ... voire même aux particuliers

Présentation du territoire et du SAGE

◆ Le SAGE: Outil d'aménagement du territoire

- **Préservation des zones humides et des têtes de bassin: Dispositions du SAGE : 10, 14 et 16**

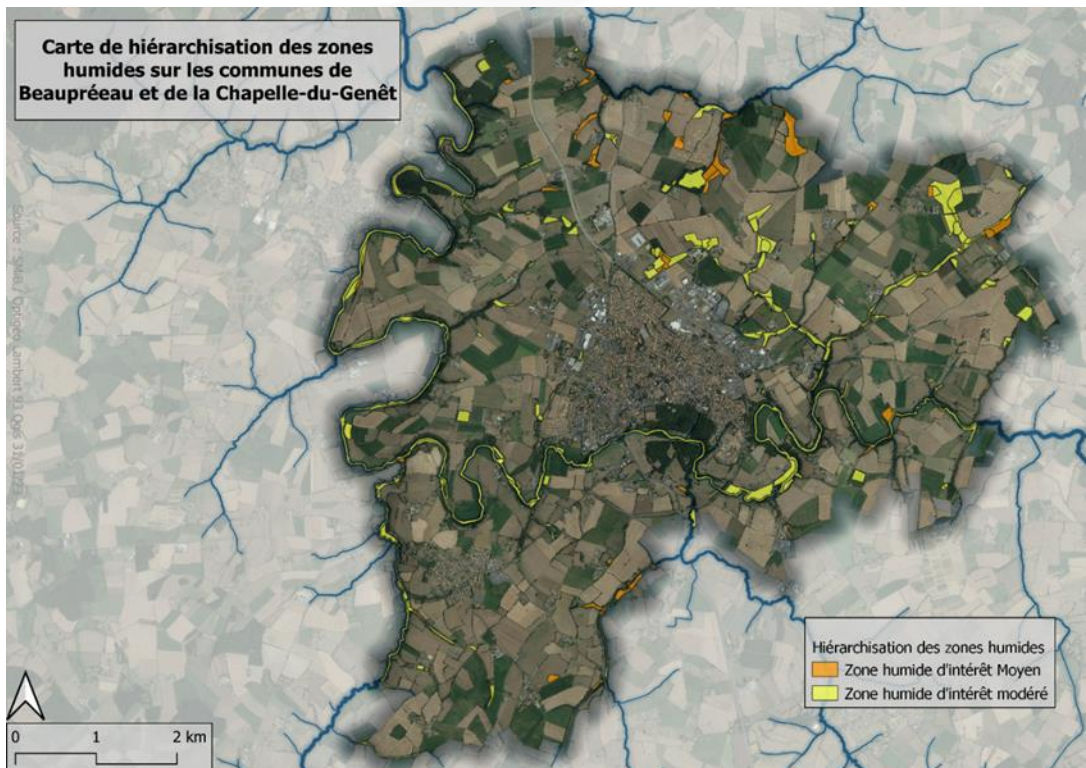
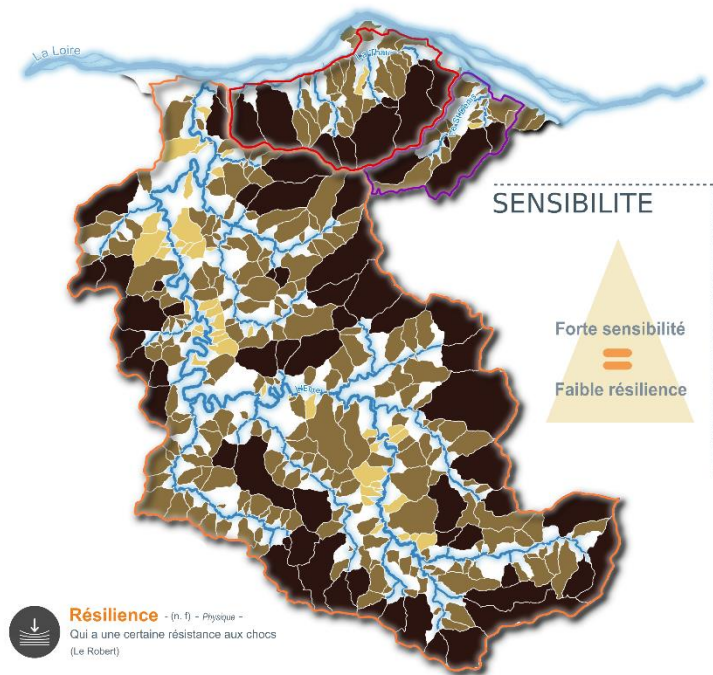
→ **Préserver les têtes de bassin et les zones humides au travers des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) lors de leur création ou révision.**

- Carte de localisation des têtes de bassin à intégrer dans le rapport de présentation des documents d'urbanisme.
- Inventaires des zones humides intégrés à l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Orientations d'aménagement, classement et/ou règles permettant de répondre aux objectifs de préservation des têtes de bassin versant et des zones humides.



Présentation du territoire et du SAGE

SENSIBILITE DES TBV SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ÈVRE – THAU – ST DENIS



Présentation du territoire et du SAGE

◆ Le SAGE: Outil d'aménagement du territoire

– Intégrer les éléments paysagers dans les documents d'urbanisme : Dispositions du SAGE : 42

→ Préserver les éléments du bocage (haies notamment) en les inscrivant aux documents d'urbanisme lors de leur révision ou leur création.

- Inventaires des haies intégrés à l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Orientations d'aménagement, classement et/ou règles permettant de répondre aux objectifs de préservation du maillage bocager.



Présentation du territoire et du SAGE

◆ Le SAGE: Outil d'aménagement du territoire

- Trouver des alternatives à l'usage de phytosanitaires par les collectivités: **Disposition du SAGE : 26**

Accompagner les collectivités et leurs groupements dans la mise en œuvre de techniques alternatives pour l'entretien des espaces publics, cimetières et terrains de sport.

- Accompagnement technique et administratif pour les actions inscrites au CRBV : achat de matériel de désherbage alternatif, écopâturage, ...
- Accompagnement technique pour l'écoconception des zones d'activités et zones commerciales pour faciliter l'entretien en zéro pesticide.



Présentation du territoire et du SAGE

◆ Le SAGE: Outil d'aménagement du territoire

- Amélioration des rejets liés à l'assainissement :
Dispositions du SAGE : 30, 31 et 32

Suivi et amélioration des rejets d'assainissement collectif et individuel et actualisation des schémas directeurs d'assainissement

- Associer la CLE au suivi de la révision des schémas directeurs d'assainissement et du programme pluriannuel de travaux d'amélioration du système d'assainissement (réseau et/ou station)
- Informer la CLE des travaux réalisés pour alimenter le tableau de bord du SAGE



Présentation du territoire et du SAGE

- ◆ **Le SAGE: Outil d'aménagement du territoire**
 - **Améliorer la gestion des eaux pluviales : Disposition du SAGE : 45**

Dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement (sauf impossibilité technique) privilégier la gestion intégrée des eaux pluviales en favorisant l'infiltration à la parcelle.

- La CLE encourage la mise en œuvre de site expérimentaux par les collectivités ou leur groupement
- Communication et valorisation des expérimentations menées par les collectivités sur le territoire du SAGE



Présentation du territoire et du SAGE

- ◆ **Le SAGE: Outil d'aménagement du territoire**
 - **Economiser la ressource en eau : Dispositions du SAGE : 35, 37 et 38**

Mettre en place des programmes d'économie d'eau dans les collectivités et sensibiliser aux pratiques économes.

- Accompagnement technique et administratif pour les actions inscrites au CRBV : diagnostic et équipement des infrastructures publiques avec des systèmes hydro-économes, étude de faisabilité récupération des eaux pluviales, ...
- Appui aux collectivités territoriales pour la communication sur les restrictions en période de sécheresse.



Présentation du territoire et du SAGE

◆ Le règlement du SAGE ETSD

– Article 3 « Respecter les volumes prélevables »



Toute nouvelle demande, tout renouvellement d'autorisation ou toute régularisation de prélèvement (qu'il soit direct ou indirect, par dérivation d'un cours d'eau, prélèvement dans la nappe alluviale ou interception du ruissellement) dans les eaux superficielles, instruite en vertu des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, ou en vertu de l'article L.511-1 du même code, ne peut être accordée par l'autorité administrative que dans la mesure où ce prélèvement cumulé aux prélèvements régulièrement déclarés ou autorisés n'entraîne pas de dépassement des volumes prélevables hivernaux définis dans le tableau 1.

Hors dérogation spécifique (période hivernale défavorable et période printanière favorable), ces volumes hivernaux sont définis pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars. En dehors de cette période, soit du 1^{er} avril au 31 octobre, aucun volume n'est prélevable.

Aucun prélèvement pour l'usage eau potable n'est réalisé sur le territoire du SAGE Evre – Thau – St Denis. Néanmoins, considérant l'enjeu majeur de l'alimentation en eau potable, l'autorité administrative s'assure de conserver la priorité d'usage à l'alimentation en eau lors d'une demande de prélèvement instruite en vertu des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement et de l'article L.511-1 du même code.

Cette règle ne concerne pas les prélèvements à usage domestique ou les prélèvements de moins de 1 000 m³/an tels que définis à l'article R.214-5 du code de l'environnement.

Présentation du territoire et du SAGE

◆ Le règlement du SAGE ETSD

Période hivernale : du 1^{er} novembre au 31 mars

Tableau 1: Volume prélevable maximal par sous-secteur du SAGE Evre - Thau - St Denis
(par usage en % et en volume)

Sous-ensemble de masses d'eau	Volume maximum hivernal prélevable (Milliers de m ³)	Volume maximum hivernal prélevable (Milliers de m ³)	Part dédiée à l'usage « irrigation »
	<i>Gestion individuelle</i>	<i>Gestion coordonnée</i>	
Evre amont	2 994	4 617	100%
Beuvron amont	480	832	100%
Evre intermédiaire	3 991	6 170	100%
Evre aval	2 744	4 773	100%
Moulins (Saint Denis)	222	287	100%
Thau	766	1086	100%
Total	11 198	17 765	100%

Données issues de l'étude gestion quantitative et détermination des volumes prélevables (2013-2016)

La gestion quantitative sur le territoire ETSD

◆ L'étude volume prélevable (2013-2016)

Méthode « Etude Volumes Prélevables » exposée dans le SDAGE 2016-2021 (chapitre 7)

Lancée suite au constat que le territoire est structurellement déficitaire en eau, dû notamment à une structure géologique peu propice au soutien d'étiage par les nappes souterraines (socle) et à une pluviométrie naturellement faible.

+ Territoire caractérisé par des pressions de prélèvements importantes (irrigation agricole principalement) sur certains sous-bassins versants.



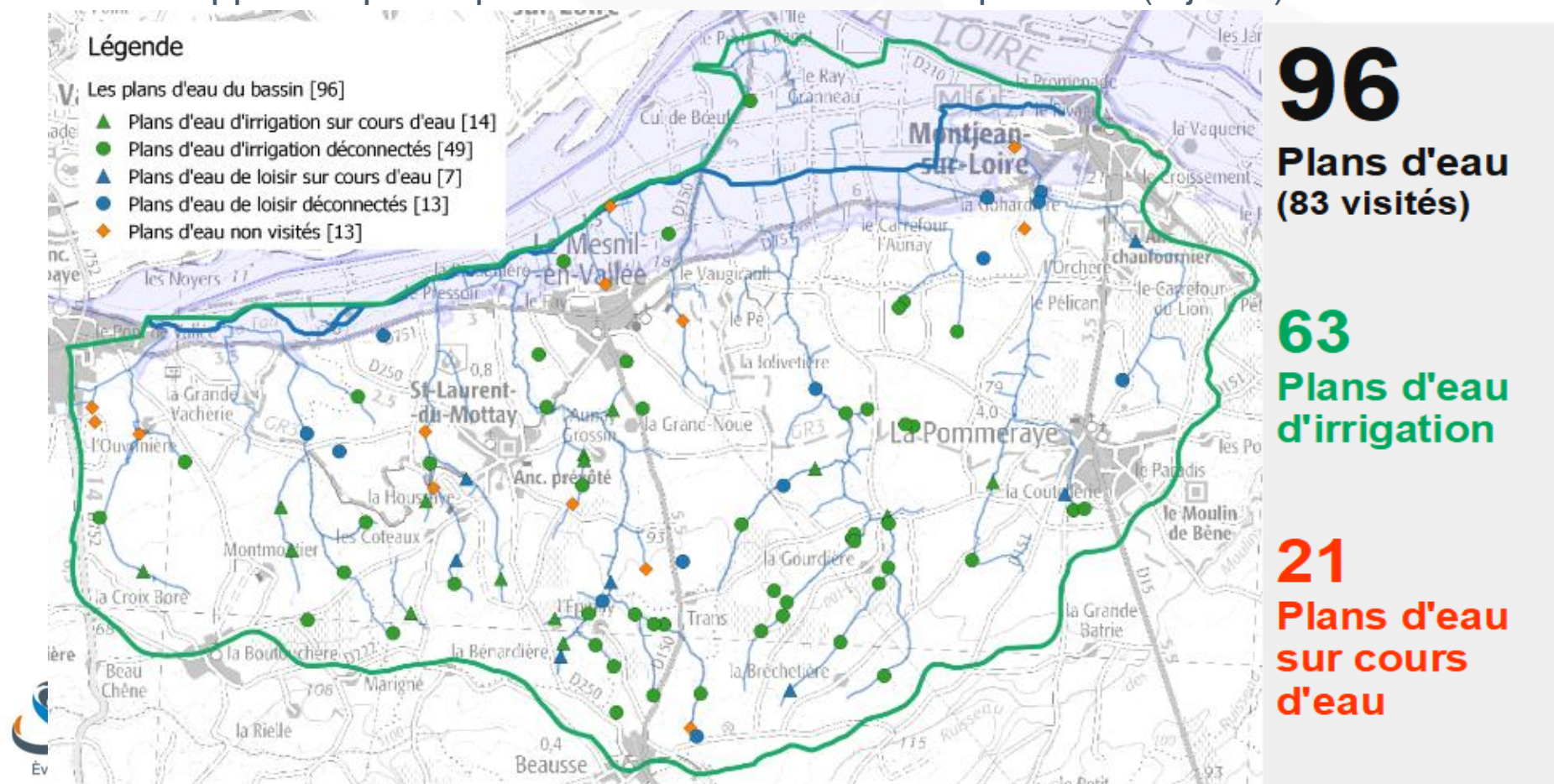
Objectifs de cette étude :

- ◆ caractériser de manière quantitative la ressource en eau sur le territoire du SAGE
- ◆ calculer des volumes prélevables hivernaux en eau superficielle selon des unités de gestion spécifiques, et d'identifier les unités de gestion en déficit quantitatif

La gestion quantitative sur le territoire ETSD

◆ Inventaire des plans d'eau

- ◆ Mené par la DDT 49 (été 2018)
- ◆ Courrier co-signé CLE et DDT pour informer de la démarche
- ◆ Appel téléphonique et rdv terrain avec les exploitants (9 jours)



La gestion quantitative sur le territoire ETSD

◆ Bilan de l'inventaire

◆ 35 irrigants sur le bassin de la Thau

◆ Des situations contrastées :

- ◆ Modes d'alimentation variés (cours d'eau, ruissellement, forage ...)
- ◆ Plans d'eau déconnectés du cours d'eau
- ◆ Plans d'eau sur cours d'eau
- ◆ Plans d'eau administrativement en règles
- ◆ Plans d'eau nécessitant régularisation administrative (à la DDT et/ou à l'agence de l'eau pour le paiement des redevances)
- ◆ Plans d'eau inconnus
- ◆ ...

◆ Déficit confirmé : **volumes prélevés > aux volumes autorisés par le SAGE**

- ◆ 5 ans de dépassement sur les 9 années étudiées (2008-2016)
- ◆ En 2010 dépassement des autorisations de **120 000 m³ + des volumes prélevés non autorisés**

La gestion quantitative sur le territoire ETSD

Amélioration de la gestion quantitative

Objectifs de ce projet de territoire :

- Partager la ressource ;
- Mieux connaître les prélèvements et **améliorer leur gestion grâce à une démarche collective** ;
- Gérer les débits en période hivernale et retrouver des débits suffisants à l'étiage.
- Limiter l'impact des prélèvements sur le milieu en **accompagnant les exploitants pour la déconnexion des plans d'eau** ;
- Assurer la pérennité des usages agricoles actuels ;
- Permettre le développement de l'économie agricole et l'installation de nouveaux projets en lien avec les stratégies locales (PAT, ...)
- S'inscrire dans une démarche d'adaptation au changement climatique.

La gestion quantitative sur le territoire ETSD

♦ Une gouvernance partagée

DDT	CLE	MANDATAIRE
Préparer les arrêtés et veiller à l'atteinte des objectifs	Organiser les réunions d'information à destination des irrigants	Créer une association des irrigants du bassin versant
Régulariser les plans d'eau existants réalisés avant la LEM (1992)	Lancer l'étude globale pour la déconnexion des plans d'eau (SMiB)	Collecter les besoins des irrigants chaque campagne hivernale
Favoriser la déconnexion des plans d'eau sur cours d'eau	Obtenir des aides pour financer les opérations dans la mesure du possible	Préparer la demande d'autorisation de prélèvement annuelle
Harmoniser les volumes autorisés avec les volumes prélevés (en lien avec le mandataire)	Organiser chaque année le comité technique irrigation	Mettre en œuvre un dispositif opérationnel pour novembre 2019 → déclenchement des prélèvements en fonction de l'évolution des débits

La gestion quantitative sur le territoire ETSD

◆ Gestion mandataire

– Regroupement des demandes individuelles de prélèvement par une structure unique

- Classiquement chambres d'agriculture (identifiées dans les textes réglementaires)
- Durée de 6 mois maximum → système transitoire
- Dispositif simple et « léger »
- Mise en œuvre facilitée si création d'une association d'irrigants
- **Ne remet pas en cause les autorisations individuelles des irrigants**

– Démarche encadrée par un arrêté et une demande annuelle d'autorisation

- Fixant les prescriptions techniques (volume cumulé maximum autorisés, période de prélèvements, superficie et type de cultures irriguées, bilan année N-1, **plan annuel de répartition**)

La gestion quantitative sur le territoire ETSD

◆ Etude pour la déconnexion des plans d'eau

– Portage de l'étude : SMiB Èvre – Thau – St Denis

- 21 plans d'eau concernés (soit 4-5 jours ingénieur / plan d'eau)
- Reste à charge SMiB sous réserve de l'engagement du propriétaire à réaliser les travaux

– Objectif :

- Retrouver des débits d'étiage suffisant pour la Thau et ses affluents
- Etude coordonnée pour l'ensemble des plans d'eau → **Cohérence des actions menées et économie d'échelle**

La démarche PTGE sur le territoire ETSD

◆ Rappel de la démarche:

Le PTGE = Un outil pour l'atteinte d'un équilibre quantitatif

- Objectif : « garantir une démarche concertée localement avec tous les usagers de l'eau pour améliorer la résilience des territoires face aux changements climatiques et mieux partager les ressources en eau » ;
- Gouvernance : comité de pilotage basé sur la CLE du SAGE, éventuellement élargie pour s'assurer d'une représentation de tous les usagers
- Étapes :



- Identifier le périmètre, identifier la structure porteuse, mettre en place la gouvernance
- Elaborer une feuille de route de la démarche

Etude HMUC
Réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique

Elaborer un programme d'actions possibles pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages

- Mettre en place les actions retenues
- Suivre et évaluer leur mise en œuvre

La démarche PTGE sur le territoire ETSD

◆ Rappel de la démarche:

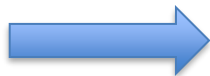
Sur le BV ETSD, une démarche volontaire émanant d'une volonté de la Commission Locale de l'Eau pour:

- Continuer à rétablir les équilibres quantitatifs sur les BV en tension et en déséquilibre
- Mettre à jour l'état des lieux de la ressource du territoire : toutes les ressources (souterraines et superficielles, tous les usages (collectivités, industriels, agricoles, récréatifs...), tous les prélèvements et tous les rejets
- Proposer des solutions durables, travaillées, concertées, validées par l'ensemble des acteurs du territoire = recherche d'un consensus local

La démarche PTGE sur le territoire ETSD

◆ Les étapes

- Phase 1: Émergence de la démarche de PTGE : Nov 2021 → Nov 2022
 - Identification du périmètre
 - Identification de la structure porteuse
 - Mise en place de la gouvernance locale
 - Rédaction/validation de la feuille de route
- Phase 2: Etat des lieux – diagnostic de territoire via l'étude HMUC 2023 → 2024
 - Améliorer la connaissance du territoire
 - Evaluer les impacts des prélèvements des différents usages, combinés aux effets du changement climatique
 - Définir des modalités de partage de la ressource disponible pour tous les usages
- Phase 3: Construction du programme d'actions impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (agricoles, industriels, collectivités, associations...) en lien avec le SDGRE 49
Définir des priorités d'actions pour une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau du territoire
= intégration des actions dans les futurs CT Eau



La démarche PTGE sur le territoire ETSD

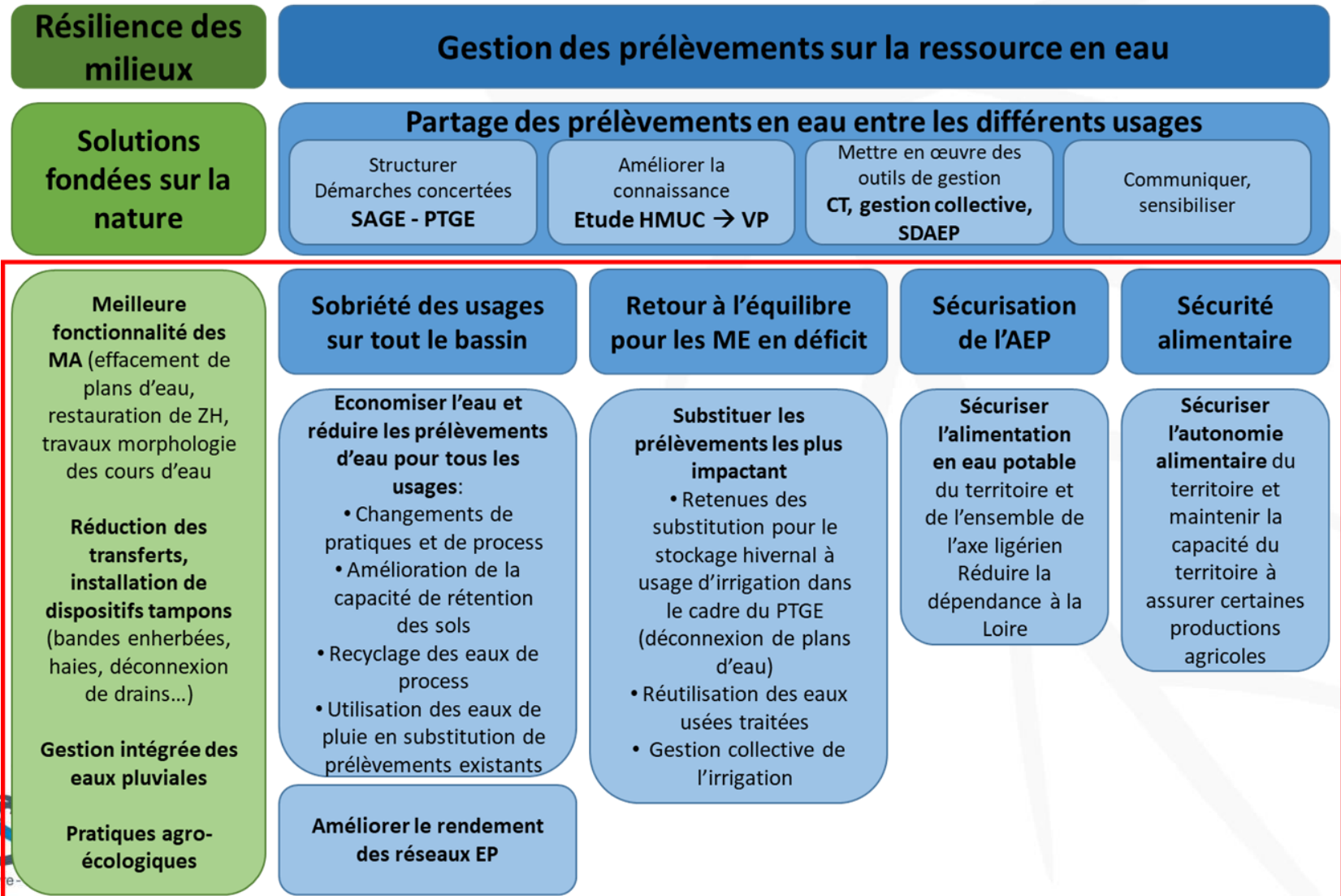
◆ Les objectifs de la stratégie territoriale

Au travers du déploiement du programme d'actions, les objectifs sont :

- Le **retour à l'équilibre** des masses d'eau en déséquilibre quantitatif identifiées dans l'étude HMUC ;
- La **recherche de sobriété** dans tous les usages et la réduction des prélèvements ;
- La **sécurisation de l'alimentation en eau potable** des populations du territoire ;
- La **sécurisation de l'autonomie alimentaire** du territoire au travers du maintien de certaines productions agricoles à fort enjeu, notamment l'élevage et les cultures maraichères, viticoles et arboricoles.

La démarche PTGE sur le territoire ETSD

◆ Les objectifs de la stratégie territoriale



Programme d'actions = CT Eau

La démarche PTGE sur le territoire ETSD

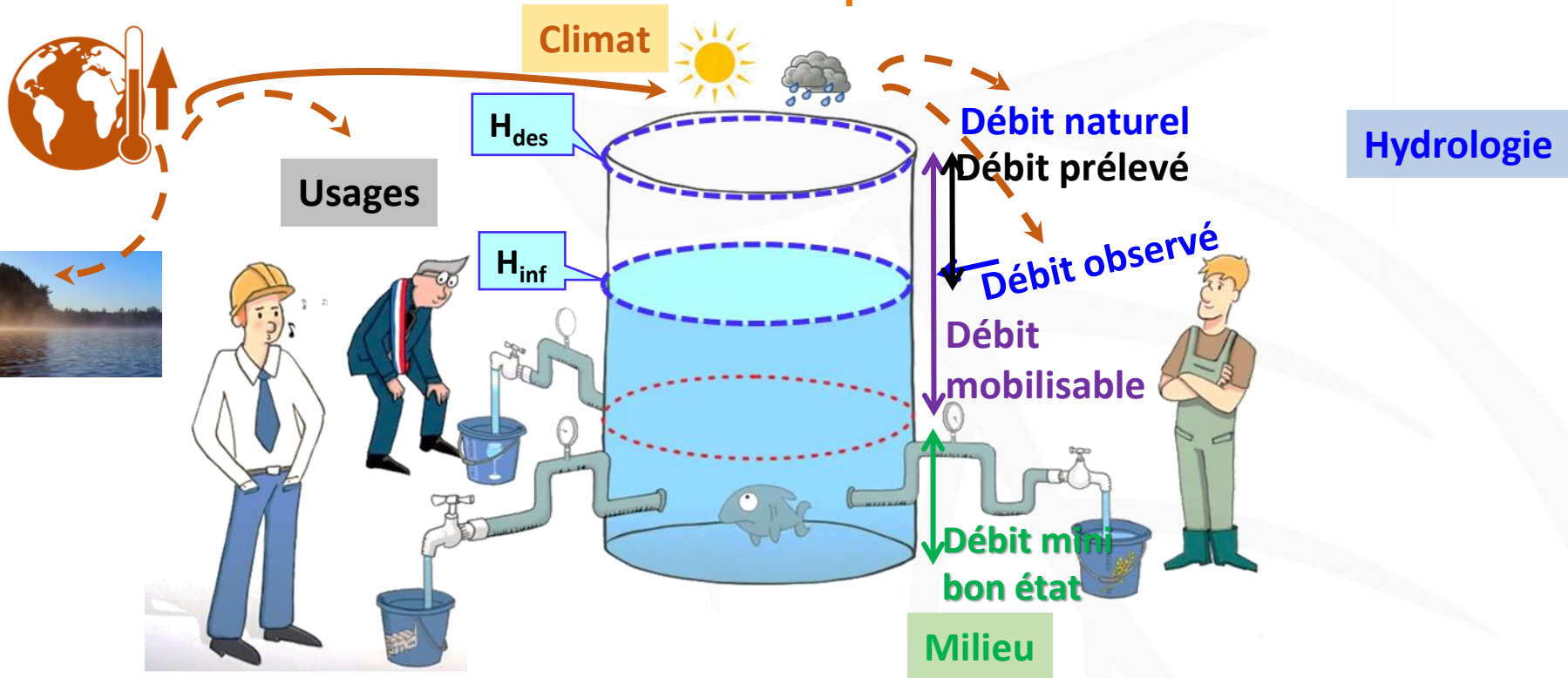
◆ Gouvernance locale

Nouvelles instances techniques et de concertation

Organisation	Composition	Rôle attendu
CLE du SAGE ETSD	Membres de la CLE du SAGE ETSD (élus, représentants des usagers du territoire, services de l'État)	Décide Définit les orientations Valide les étapes d'avancement de la démarche Valide définitivement les résultats et conclusions de l'étude
SMiB	Élus des EPCI membres	Valide les étapes d'avancement de la démarche Définit les moyens humains et financiers alloués au programme d'actions Porte le CT Eau (programme d'action volet Gestion quantitative)
Réunion plénière « Gestion quantitative »	Ensemble des acteurs du territoire : Élus, État, Usagers	Valide les phases intermédiaires et les résultats en amont des présentations en CLE Prépare les propositions et les débats à engager en CLE
Comité technique GQ	Etat, partenaires techniques, experts, usagers agricoles, association des irrigants, association de protection de l'environnement	Suit de manière approfondie l'intégralité de l'étude (étapes, méthodes, résultats...) Propose des réponses et des actions Prépare les débats à engager en commission thématique
Réunions de travail thématiques - Agriculture - Industrie et activités économiques - Eau potable et collectivités - Besoins des milieux	Etat, partenaires techniques, experts, usagers agricoles, association des irrigants, association de protection de l'environnement	Suit de manière spécifique certaines thématiques de l'étude et travaille concrètement sur son contenu (étapes, méthodes, résultats...) Propose des réponses et des actions à soumettre au comité technique

La démarche PTGE sur le territoire ETSD

◆ L'étude HMUC : Pourquoi ?



Quel débit pour la vie aquatique (et le bon état) ?

Quel débit d'eau consommé par les différents usages ?

Quel débit naturel vs observé (« influencé ») ?

Et demain avec les effets du changement climatique ?

?
Est-ce compatible ?
?

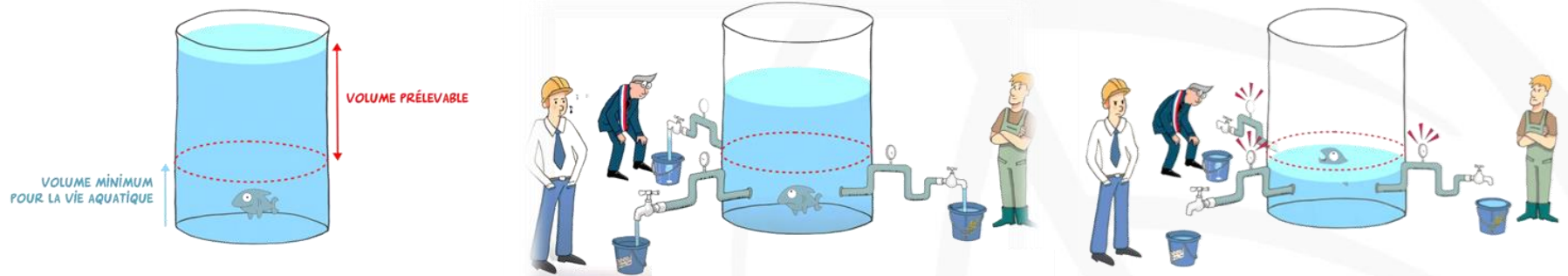
et les évolutions des usages ?

La démarche PTGE sur le territoire ETSD

◆ L'étude HMUC : Pourquoi ?

Quantifier et partager collectivement l'état du (dés)équilibre quantitatif d'un territoire, ses enjeux et sa sensibilité aux effets du changement climatique

→ Définir des objectifs de gestion quantitative et des stratégies d'actions adaptées aux enjeux locaux (démarche globale d'atteinte d'une bonne qualité des eaux)



Une HMUC pour trouver ensemble des solutions

- Réduire la dépendance à l'eau du territoire et des usages : agriculture, industrie, AEP...
- Optimiser la consommation d'eau : évaporation par les plans d'eau, fuites réseaux AEP, récupération des eaux de pluie, irrigation...
- Restaurer le bon fonctionnement des milieux et bassins versants : zones humides « éponges » en bord de rivière, resserrer le lit mineur₂